

**Service de l'accès et de la protection de l'information**

600, rue Fullum, Suite 1.100 UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2410 713

Le 19 novembre 2024

OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant les délinquants sexuels

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 31 octobre 2024 et visant à obtenir des renseignements en lien avec la sécurité de votre quartier. Vous souhaitez connaître le nombre de délinquants sexuels résidents dans un rayon de deux kilomètres autour de votre domicile ainsi qu'aux abords de l'établissement scolaire fréquenté par vos enfants

À la suite de l'analyse de votre demande, il s'avère que les informations ciblées par cette dernière sont consignées au Registre national des délinquants sexuels (RNDS), sous la responsabilité de la GRC et ce, en vertu de l'article 14 de la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels (LERDS). Par conséquent, nous vous invitons à entrer en communication avec le responsable de l'accès au sein de cet organisme :

<https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/presenter-demande-vertu-loi-lacces-a-linformation>

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter le soussigné en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Zaki M. Grigahcine
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels